

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01223
Numéro SIREN : 848 675 542
Nom ou dénomination : 2S CONNECT

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2021 sous le numéro de dépôt 16252

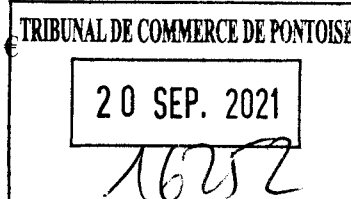
2S CONNECT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000,00 €

Siège social : 28 rue RAOUL RIGAULT

95190 GOUSSAINVILLE

848 675 542 RCS



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
et le quinze décembre, à dix-sept heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président,.

SONT PRESENTS

- Monsieur Walid SELLALI

Possédant 50 actions, représentant un

capital de 4 000 EUROS, ci :50 actions.....4 000 EUROS

- Monsieur Amine SETTI

Possédant 50 actions, représentant un

capital de 4 000 EUROS, ci :50 actions.....4 000 EUROS

SOIT ENSEMBLE

100 actions

10 000 EUROS

Qui détiennent 100 actions sur un total de 100 actions composants le capital social. L'assemblée est donc habilitée à prendre des décisions extraordinaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur SELLALI Walid, préside la séance en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent à l'unanimité des actions, sur les 100 actions composant le capital. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,

S.W

S.A

- le rapport du président,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession d'actions,
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession d'actions,
- Prise en compte de la démission du Directeur Général
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Conformément à l'article 10 des statuts, l'assemblée Générale prend acte de la cession de ses 50 actions effectuée par **Monsieur Amine SETTI** au profit de **Monsieur Walid SELLALI**. Ladite cession est réalisée par dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, la procédure d'agrément du cessionnaire, Walid SELLALI, par les autres associés n'est pas nécessaire dans le cadre de la présente cession.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la décision qui précède, décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des actions :

"Article 7 – Capital social"

"Le capital social est fixé à huit mille (8 000) euros, divisé en 100 actions de 80 euros chacune, de même catégorie.

Répartition du capital social :

Monsieur SELLALI Walid : 50 actions numérotées de 1 à 50.

Monsieur SETTI Amine : 50 actions numérotées de 51 à 100.

Suivant acte SSP en date du 15 décembre 2020, Monsieur SETTI Amine a cédé 50 actions lui appartenant dans la société à Monsieur SELLALI Walid.

Par suite des effets de cette cession, objet des présentes, la SAS « **2S CONNECT** » continue maintenant

S.W

S.A -

d'exister comme suit :

- Monsieur SELLALI Walid

Possédant 100 actions, représentant un

capital de 8 000 EUROS, ci :100 actions.....8 000 EUROS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Suite à cette cession des actions, l'assemblée Générale prend acte également de la démission de Monsieur SETTI Amine de ses fonctions de Directeur général à compter du 15 décembre 2020. Les associés lui donnent quitus entier définitif de sa gestion et décide de ne pas le rémunérer au titre de ses fonctions de directeur général.

L'assemblée générale des associés décide également de ne pas le remplacer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

Un associé


S.W


S.A